

et

L'Assemblée des femmes

130 Boulevard du Montparnasse - 75014 Paris
tél - Fax : 01 43 66 30 09
Web: www.assemblee-des-femmes.com

vous proposez une formation
sur le thème :

Femmes et laïcité

Le samedi 16 avril 2005

**au FIAP
30 rue Cabanis, 75014 Paris**

**RER: Denfert Rochereau
Métro Saint-Jacques ou Glacière**

Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élu-e constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités**.

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation, sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur d'un tiers.

Le coût de cette prestation sera facturé par Formation et citoyenneté sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.
Tarifs :

Elu-e-s et agents territoriaux des communes de:

- moins de 1000 habitants	150 €
- de 1000 à 5000	200 €
- de 5000 à 10000	250 €
- de 10000 à 20000	300 €
- de 20000 à 40000	350 €
- de 40000 à 100000	400 €
- plus de 100000	450 €
Conseillers Généraux et Régionaux	450 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et le déjeuner.

Bulletin d'inscription (valant convention simplifiée de formation)

**Le samedi 16 avril 2005,
au FIAP, 30 rue Cabanis, 75014 Paris.**

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le val de Marne (94).

Bulletin à renvoyer par courrier ou
par télécopie au 01 43 79 32 09

Femmes et laïcité,
organisées par *L'Assemblée des femmes et Formation et citoyenneté*,

Nom :

Conseil général :

Signature du candidat à la journée :

Prénom :

Conseil régional :

Adresse :

Collectivité territoriale :

Signature du responsable
avec cachet :

Code Postal :

Ville :

E-mail :

Fonction élective :

Nombre d'habitants
(pour les élus communaux) :

CACHET



Femmes et laïcité



Samedi 16 avril 2005

Au cours de la journée seront abordés les thèmes suivants:

- La loi fondatrice de 1905 et celle de 2004.
- En quoi la laïcité est-elle bénéfique pour les femmes?
- Les principes constitutionnels: laïcité et égalité en droit des femmes et des hommes.

10h00 Accueil.

10h30 Introduction de la journée.
Par Yvette ROUDY, ancienne ministre aux droits des femmes,
présidente de l'Assemblée des femmes. Elle présentera son nouveau
livre "Allez les femmes! - Une brève histoire du PS et de quelques
absentes" à paraître aux éditions Le Bord De L'eau.

11h30 Fadela AMARA, présidente de Ni Putes - Ni soumises.

12h30 Déjeuner convivial.

14h00 - 16h00 Michèle VIANES, présidente de Regards de femmes, auteure notam-
ment de "Les islamistes en manoeuvre. Silence on manipule." paru
aux éditions Hors Commerce en 2004.

Kaven MONSENI, président délégué en Europe pour le mouvement de
la démocratie en Iran.

Pascal HILOUT, initiateur du nouvel Islam.

16h00 Conclusion, par Françoise DURAND, secrétaire générale de
l'Assemblée des femmes.

formation
& citoyenneté

Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris